

23 novembre 2022

Réponse du Conseil administratif à la résolution du 5 juin 2019 de M^{mes} et MM. Ariane Arlotti, Maria Pérez, Morten Gisselbaek, Annick Ecuyer, Brigitte Studer, Gazi Sahin, Olivier Gurtner, Albane Schlechten, Uzma Khamis Vannini, Jannick Frigenti Empana, François Mireval, Dalya Mitri Davidshofer, Ulrich Jotterand, Laurence Corpataux, Delphine Wuest, Omar Azzabi et Antoine Maulini: «Illustrons-nous de manière parfaitement égalitaire dans nos rues».

TEXTE DE LA RÉSOLUTION

Considérant que:

- il y a 548 rues dans le canton de Genève portant des noms d’hommes et 41 rues portant des noms de femmes;
- depuis la création de notre ville, les femmes ont contribué à la bâtir, la faire vivre et rayonner;
- la seule manière d’atteindre la parité est de l’imposer;
- les rues ne se multiplient pas d’elles-mêmes;
- les hommes qui ont marqué l’histoire et sont honorés par une rue portant leur nom ne sont plus là pour céder leur place à des femmes;
- la Ville de Genève a l’occasion d’être exemplaire au niveau de l’application de l’égalité, ajoutant une nouvelle brique à l’édifice des droits humains;
- la réappropriation de l’espace public par les femmes passe par l’occupation de cet espace tant au niveau symbolique, historique et culturel que visuel,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à:

- intervenir auprès du Canton afin que les 14 nouvelles propositions de noms de rues soient acceptées par la Commission cantonale de nomenclature;
- poursuivre le processus de féminisation des noms de rues avec 40 nouvelles propositions respectivement en 2022 et 2023.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Depuis 2019, à travers son plan d’action «Objectif zéro sexisme dans ma ville», la Ville de Genève a entamé une réflexion sur les enjeux de genre dans l’espace public ainsi que, plus spécifiquement, sur la sous-représentation des femmes dans les noms de rues portant des noms de personnes. Cela notamment en lien avec la volonté exprimée par le Conseil municipal par la présente résolution R-246, ainsi que la motion M-1328, acceptée par le Conseil municipal le 1^{er} décembre 2021.

Plusieurs actions ont ainsi été développées pour sensibiliser le grand public à cette sous-représentation et promouvoir de manière active un changement dans le nombre de rues portant des noms de femmes ayant contribué à l'histoire locale, à commencer par le projet «100Elles», porté par l'association L'Escouade, dont les plaques violettes ornent encore un certain nombre de rues.

Ce projet a connu un fort retentissement. Parmi les réactions qui ont suivi, la motion M 2536, acceptée par le Grand Conseil, demandait au Canton de renommer, avec la collaboration des communes et dans un délai de trois ans, au moins 100 rues ou places d'importance avec des noms de personnalités féminines ayant marqué l'histoire genevoise.

S'inscrivant dans la continuité de cette motion, la Ville s'est fixé comme objectif de renommer au moins 30 rues et emplacements jusqu'en 2023, à raison d'une dizaine par année. Cet objectif paraît réaliste par rapport aux ressources et délais nécessaires pour compléter le processus exigé par le règlement cantonal sur les noms géographiques et l'adressage des bâtiments (L 1.10.06).

Dès 2020, la Ville et le Canton ont ainsi travaillé de concert pour concrétiser cette volonté. Un groupe de travail a été mis sur pied afin d'identifier les noms des femmes et les noms des rues à retenir. Ce groupe de travail est composé d'une représentante des historiennes du projet «100Elles», d'une historienne de l'Association pour l'étude de l'histoire régionale (AEHR), de représentant-e-s du Département du territoire, de la direction et secrétariat de la Commission cantonale de nomenclature (CCN), du Canton de Genève et de représentant-e-s de la Ville de Genève du Service Agenda 21 – Ville durable (A21), ainsi que de la direction du département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité.

Les noms de femmes retenus sont principalement (même si pas exclusivement) issus du projet «100Elles» et forment une diversité de profils, que ce soit en termes de classe sociale, d'origine, de métiers ou encore d'engagement pour les droits des femmes. En ce qui concerne les noms de rues et d'emplacements sélectionnés pour un changement de dénomination, la suppression de doublons, la nécessité de clarifier la dénomination de certaines rues ou de certains tronçons de rues, l'équilibre entre des rues et emplacements de différentes importances et la cohérence historique avec les parcours des femmes identifiées sont privilégiés. A noter que, parfois, mais pas systématiquement, les noms de rues remplacés sont des noms de personnalités masculines.

Une fois les propositions identifiées par le groupe de travail, le dossier est soumis pour validation au Conseil administratif. Les propositions font ensuite l'objet d'une consultation publique avant la soumission de la demande auprès de la CCN. Cette dernière procède à une évaluation et formule une recommandation au Conseil d'Etat, qui prend la décision finale.

Dix premiers noms de rues, places, parcs ou chemins ont ainsi été modifiés en 2021 en ville de Genève, suivis en 2022 de dix emplacements supplémentaires. En moyenne, sur ces deux volées, deux tiers des propositions soumises par la Ville ont été validées par le Conseil d'Etat, malgré tout le travail de préparation réalisé en amont.

En septembre 2022, les travaux pour la troisième volée de la féminisation des noms de rues ont démarré, dans l'idée de déposer un dossier à la CCN dans le courant du premier semestre 2023. Une quinzaine de propositions seront à nouveau déposées.

Ces odonymes traduisent une volonté de rendre un hommage collectif à des personnalités ayant contribué à l'histoire locale ou de souligner un événement marquant. Ce faisant, ils sont le reflet d'une mémoire collective mais aussi de valeurs qui rassemblent un collectif ou une société et qui sont rappelées aux générations présentes et futures. Ces valeurs et leurs incarnations évoluent dans le temps, à l'image de la question de l'égalité entre femmes et hommes. Si les femmes ont pendant longtemps été assignées à une place et à des rôles qui les ont contraintes à l'invisibilité, à la fois dans l'histoire et dans la société, ce n'est plus le cas aujourd'hui. Il appartient désormais aux collectivités publiques, entre autres, de rendre visibles leurs places, leurs rôles et leurs contributions à l'histoire et au présent. Ce mouvement vers plus d'égalité entre les genres, qui sous-tend une vision plus durable de la société car moins inégalitaire, est inéluctable et doit se traduire également dans la rue.

Les réflexions sur les noms de rues et d'emplacements, tout comme plus généralement sur les représentations symboliques dans l'espace public, ne sont pas anodines. Elles nécessitent de prendre position en faveur d'une action déterminée. Le Conseil administratif réitère donc ici sa volonté de s'engager pour rendre les espaces publics de la ville plus égalitaires et inclusifs.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:
Gionata Piero Buzzini

Le vice-président:
Alfonso Gomez